

DEPARTEMENT DU
DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
BESANCON

CANTON DE
BAUME LES DAMES

N°07/2022

OBJET:

TAUX D'IMPOSITION
2022

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché en Mairie
Le 20/03/2022
que la convocation du conseil avait été faite
le 11/03/2022
que le nombre de conseillers en exercice est de
Exécution des articles L2121-10, L2121-17, L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

VOTE : 11

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE D'AUTECHAUX
25110

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 17/03/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 17/03/2022 à 20h, le Conseil Municipal de la commune d'AUTECHAUX, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BRUNELLA, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BRUNELLA, Cyril BLANCHOT, Sophie LEPARLIER, Séverine VOIDEY, Jacqueline JEANNENOT, Hervé JEANNENOT, Annie ANDRE, Jean-Luc DORNIER, Jean-Claude RONDOT, Olivier SOREZ, Claude GARNERET

Absent excusé : Néant

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil.
Mr Claude GARNERET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a accepté

Monsieur le Maire, a déclaré la séance ouverte.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal vote pour l'année 2022 les taux communaux suivants :

- Taxe foncière (bâti)..... 23,53 %
- Taxe foncière (non bâti)..... 7,72 %

Le Maire est autorisé à signer tous les documents à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Préfecture du Doubs
Le Maire,
Jean-Yves BRUNELLA
Reçu le 24 MARS 2022
Contrôle de légalité


Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :